

## ADMINISTRATION.

## 8.—Ventes de terrains par les compagnies de chemins de fer ayant reçu des concessions de terre du Gouvernement et par la compagnie de la Baie d'Hudson, dans les années fiscales 1911-1913.

Compagnies.	1911.		1912.		1913.	
	Acres.	Montant.	Acres.	Montant.	Acres.	Montant.
Baie d'Hudson. . . . .	267,038	\$ 3,747,768	42,554	\$ 808,943	53,581	\$ 1,128,806
Pacifique Canadien. . . . .	715,095	10,372,661	855,280	12,420,488	447,158	6,348,352
Ch. de fer Manitoba, Southw. Coloniza. . . . .	20,313	284,859	18,932	117,497	2,768	48,639
Qu'Appelle, Long Lake, and Saskatchewan Ry. & Steamboat Co. . . . .	113,533	1,237,204	35,213	495,116	15,395	255,399
Calgary and Edmon- ton Ry. Co. . . . .	11,820	116,231	10,853	154,424	4,155	44,212
Canadian Northern Ry. Co. . . . .	277,414	3,336,797	365,926	4,216,578	182,491	2,009,642
Great Northwest Central Ry. Co. . . . .	1,438	27,417	632	11,373	1,601	32,105
<b>Totaux. . . . .</b>	<b>1,406,651</b>	<b>19,122,937</b>	<b>1,329,390</b>	<b>18,224,419</b>	<b>707,149</b>	<b>9,867,155</b>

**Terres Publiques Provinciales.**—Dans les provinces Maritimes, et dans celles de Québec et d'Ontario, les terres publiques sont administrées par les gouvernements provinciaux. Dans l'Île du Prince-Edouard, toute la terre est colonisée. Dans la Nouvelle-Ecosse, on n'alloue plus maintenant de terres gratuitement. Dans le Nouveau-Brunswick, les terres vierges sont données presque gratuitement. Dans la province de Québec, la superficie des terres publiques subdivisées et qu'on pouvait se procurer en les achetant ou par concession gratuite, s'élevait, au 30 juin 1913, à 7,129,062 acres. Durant l'année terminée le 30 juin 1913, d'après le dernier rapport publié par le Ministère des Terres et Forêts de la Province de Québec, 194,091 acres ont été vendus pour être colonisés ou autrement utilisés, au prix de \$110,626, ce qui représente un prix moyen d'environ 57 cents l'acre. Dans Ontario, presque toutes les terres à concéder gratuitement de cette province, à l'exception de celles du nouveau district de Patricia, ont été occupées; mais il y a encore de vastes étendues qu'on peut se procurer à 50 cents l'acre. Dans la Colombie-Britannique, tout sujet britannique à la tête d'une famille, une veuve, une femme seule, âgée de plus de dix-huit ans et gagnant elle-même sa vie, une femme abandonnée par son mari, une femme dont le mari ne l'a pas aidée pendant deux ans, un célibataire âgé de plus de dix-huit ans, ou tout étranger faisant une déclaration de son désir de devenir sujet britannique, peut obtenir une préemption sur les terres vacantes ou non réservées de la Couronne, qui ne sont pas colonisées par des sauvages, pour une étendue de 160 acres, au prix de \$1 l'acre, payable en quatre paiements égaux.

**Inscriptions de Homesteads.**—Pendant l'année civile 1913, le nombre total d'inscriptions ordinaires d'allocations de terres du gouvernement fédéral a été de 31,499, contre 35,538 en 1912, de 38,909 en 1911 et de 48,257 en 1910. En 1913, il y eut, au Manitoba, 2,998 inscriptions de homesteads, contre 3,133 en 1912 et 2,944 en 1911; il y en eut 14,524 en Saskatchewan, contre 18,425 en 1912 et 20,681 en 1911; il y en eut 12,122 en Alberta, contre 13,668 en 1912 et 14,960 en 1911; il y en eut en Colombie-Britannique, 1,855, contre 312 en 1912 et 324 en 1911. En 1913, le nombre des préemptions en vertu de la loi des Terres Fédé-